

Circuit des marais autour de Biache - Saint-Vaast



Une randonnée proposée par JMDELIEGE

Randonnée à travers les marais de Biache - Saint-Vaast, Plouvain Roeux et Pelves.

Durée	2h 55	Difficulté	Facile
Distance	10,10 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	8 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	8 m	Commune	Biache-Saint-Vaast (62118)
Point haut	52 m		
Point bas	44 m		



Trace n° 1870

Description

En venant de la route nationale [Arras Douai](#) à Fresnes- lès- Montauban, prendre la direction de Biache - Saint-Vaast. Dans le centre de Biache, prendre à droite la Rue Clemenceau. Au bout de celle ci, prendre à gauche la Rue de la Commune de Paris et, 200 m plus loin, prendre immédiatement la petite rue après un pont sur la Rivierette. Se garer sur le parking situé 300 à 400 m plus loin.

(D/A) Quitter le parking en prenant à gauche et suivre le chemin qui longe les étangs. Ce chemin va tourner à gauche à 90° au bout de 200 à 300 m.

(1) Continuer ensuite sur la même distance et prendre le premier chemin sur la droite (Chemin du Petit Marais). Continuer ensuite sur ce chemin jusqu'à une intersection avec une route goudronnée D42E2. Tourner à gauche, arrivé au bord de la Scarpe .

(2) Prendre à droite, passer ensuite sous l'Autoroute des Anglais (A26) et continuer jusqu'à l'ancien quai de chargement de la Carrière de Roeux (devenue le Lac Bleu).

(3) Suivre le chemin longeant les quais. Après la barrière en bois à la sortie du site, prendre la rue à gauche en direction de Roeux où vous arriverez par la Rue du Marais.

Puis dans Roeux, prendre à gauche la Rue Henri Robert.

(4) Tourner à gauche dans la Rue du 19 Mars 1962 que vous suivez jusqu'au bureau de poste. Prendre à gauche vers Monchy-le-Preux, Pelves

(5) Juste après le pont sur la Scarpe, prendre le chemin de halage sur la gauche et continuer ce chemin vers les écluses de Biache - Saint-Vaast. Sur ce chemin de halage, vous passerez une nouvelle fois sous l'autoroute A26 puis sur les quais de chargement de l'ancienne carrière de craie de Pelves.

(6) Aux écluses à Biache, passer à gauche sur le pont au-dessus de la Scarpe et continuer tout droit vers le centre ville sur une petite centaine de mètres. Prendre à gauche la deuxième rue (Rue Poincaré). Prendre ensuite sur la gauche la Rue du 19 Mars 1962, passer devant un stade, ne pas prendre la rue à droite (Rue de la Commune de Paris) mais continuer encore tout droit sur une centaine de mètres.

(7) Virer à droite dans l'Impasse du Marais et longer l'étang principal du Marais de Biache par le Chemin de la Rivierette. Au bout de ce chemin, prendre à gauche sur trente mètres. Vous êtes sur le parking (D/A).

Informations pratiques

En cas de pluie récente, certaines parties peuvent être boueuses.

Possibilité de voir de nombreux oiseaux dans les marais et sur la Scarpe : héron, butor, martin pêcheur, balbuzard, cygnes sauvages, nombreuses espèces de canards, oies sauvages.

À la tombée de la nuit, on peut voir de nombreuses chauve-souris en train de chasser au dessus de la Scarpe. Ne pas hésiter à prendre ses jumelles.

À voir

Lac Bleu à Roeux.

Possibilité de le longer sur une de ses berges.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-marais-autour-de-biache-st-v/>

Points de passage

- D/A Parking**
N 50.307944° / E 2.939779° - alt. 44 m - km 0
- 1 Marais de Biache**
N 50.306318° / E 2.93368° - alt. 44 m - km 0.48
- 2 Bord de la - Scarpe (rivière) - Canal de la Scarpe - Affluent de l'Escaut**
N 50.299786° / E 2.932252° - alt. 45 m - km 1.54
- 3 Lac Bleu**
N 50.296327° / E 2.914883° - alt. 46 m - km 3.07
- 4 Rue du 19 Mars**
N 50.29654° / E 2.902574° - alt. 48 m - km 4
- 5 Pont sur la Scarpe**
N 50.292455° / E 2.900272° - alt. 51 m - km 4.66
- 6 Écluses Biache Saint Vaast**
N 50.306528° / E 2.951163° - alt. 49 m - km 8.89
- 7 Impasse du Marais**
N 50.306197° / E 2.94204° - alt. 44 m - km 9.7
- D/A Parking**
N 50.307945° / E 2.939777° - alt. 44 m - km 10.1

This topographic map shows the Hamblain-les-Prés area in France. The A26 highway runs diagonally across the map. Key towns include Biache-St-Vaast, Plouvin, and Pelves. Several locations are marked with blue circles and numbered 1 through 7. The map also shows various geographical features like the Siphon, le Marais de Bouches-St-Vaast, and le Marais de l'Obbe. A scale bar indicates 1 km, and a north arrow is present in the bottom right corner.

2

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.